

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 12721 Numéro SIREN : 829 913 680 Nom ou dénomination : A.L BATIMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2019 sous le numéro de dépôt 114622



20191146222019

DATE DEPOT : 29/10/2019

N° DE DEPOT : 114622

N° GESTION : 2017B12721

N° SIREN : 829913680

DENOMINATION : A.L BATIMENT

ADRESSE : 8 rue Noël Ballay 75020 Paris

MILLESIME : 2019

.

A.L BATIMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3.000 euros
Siège social : 8, rue Noël Ballay
75020 Paris

RCS PARIS 829.913.680

M4622

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019

Monsieur le Président,

Nous vous avons réuni en **Assemblée Générale Ordinaire** annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant **l'exercice clos le 30 juin 2019**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons que les états financiers ont été établis dans le respect du principe de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes soumis à votre approbation, afin de faciliter la comparabilité des comptes annuels successifs.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2019

- Notre chiffre d'affaires s'est élevé à **112.094** euros contre 138.767 euros en 2018.
- Nos charges d'exploitation se sont élevées à **108.165** euros contre 136.645 euros en 2018.
- Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de **3.930** euros contre un bénéfice de 2.122 euros en 2018.

PERSPECTIVES POUR 2020

Notre chiffre d'affaires a sensiblement baissé en 2019, cependant nos marges ont légèrement progressé. Nous espérons plus d'activité pour 2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une incidence significative sur les comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à **3.930 €** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice **3.930 €**
- Au compte report à nouveau **3.930 €**

Etant précisé conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société n'a procédé à aucune prise de participation, ni de contrôle sur une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39/4 du même Code.

Nous vous remercions de votre présence à l'Assemblée,

Et espérons que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

La Présidence



A.L BATIMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3.000 euros
Siège social : 8, rue Noël Ballay
75020 Paris

RCS PARIS 829.913.680

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019

L'an DEUX MIL DIX NEUF,

Le 18 OCTOBRE,

A 16 heures.

L'associé unique Mr **SELIM Abdelhamid**, de la société «**A.L BATIMENT**», société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3.000 euros, divisé en 300 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est au 8, rue Noël Ballay 75020 Paris s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par l'associé unique en sa qualité de Président.

L'Assemblée est présidée par Mr **SELIM Abdelhamid**, en sa qualité de Président.

Le Président de l'Assemblée constate :

QU'EST PRESENT A LA REUNION:

- Monsieur **SELIM Abdelhamid**,
Né le 02 août 1990 à Al Menoufia (Egypte)
demeurant au 27, avenue Marceau 93700 Drancy
de nationalité Egyptienne
propriétaire de TROIS CENTS actions, ci300

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES : trois cents, ci.....300

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

Monsieur **SELIM Abdelhamid** préside l'Assemblée en sa qualité de président. Il constate que l'associé unique est présent, et déclare l'Assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur **SELIM Abdelhamid** rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par la présidence.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus à la présidence,
- Rémunération de la présidente.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **30 juin 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de **3.930 euros**.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2019 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice net de 3.930 euros de la manière suivante :

- Bénéfice net de l'exercice 3.930 €
- Au compte report à nouveau 3.930 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la rémunération brute du président, pour cet exercice social, s'est élevée à 1.264 euros, observation faite que l'ensemble des charges sociales afférentes à la rémunération de la gérance est supportée par la Société.

En outre, le gérant pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

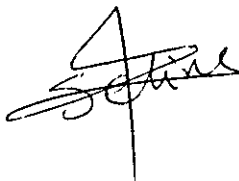
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Signature</i>
Monsieur SELIM Abdelhamid Président et associé unique	



Formule avec obligation
art 223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formule à l'usage des sociétés

Exercice ouvert le	01/07/2019	et clos le	30/06/2019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				☒
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SIRET	Mét :
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.	

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél	Tél
-----	-----

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné			Date: 14/02/2019 Lieu: Paris
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: SLLX Angelamidi Président
			Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
			e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ³⁾			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁵⁾			Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A.E. Bâtiment

du 01/07/2019

Adresse 1 rue NUBL Bailey 75020 PARIS

au 30/06/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ABDOLAH Abdelhamid Chef de chantier				27 avenue Marceau 92100			
2	ABDOLAH Abdelhamid Maçon				27 avenue Marceau 92100			
3	ABDOLAH Abdelhamid Peintre				27 avenue Marceau 92100			
4	ABDOLAH Ann Peintre				27 avenue Marceau 92100			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRIENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	2 264			2 264				2 264
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	2 264			2 264				2 264

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	39
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 366
Total	2 405

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	2 669	- de l'exercice 2019... ⑩	4 623
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire

À Paris, le 14/02/2019

Signature.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : <u>A.L. BAILLEUX</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>8 rue NOEL BAILLEY 75020 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>		
Numéro SIRET : <u>82931365000018</u>		Néant ☐		
		Exercice clos le : <u>31/12/2018</u>		
		Bien 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Cessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
Valuers mobilières de placement (dont actions propres)		CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Écarts de conversion actif (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	LA	
Revenus : 1. Dont de droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Classe de revenu de propriété :		CR		
Stocks :		Créances :		

* Les opérations concernant cette rubrique sont décrites dans la notice n° 2013

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire, article 55 A
du Code de commerceDésignation de l'entreprise : Art bâtimentN° ☐ Non

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)	DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) ☐ EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values pour distribution de cours) ☐ BI	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* ☐ FJ	DG	
	Report à nouveau	DH	2 122
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 930
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	9 052
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DC	2 800
	Emprunts et dettes financières directes (Dont emprunts participatifs) ☐ EI	DV	16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	27 196
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 060
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	31 779
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	40 831
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 779
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire n°63/53 A
du Code de commerce

Désignation de l'entreprise : <u>Asie Equipment</u>		N° ☐			
		Exercice N			
		Tranche	Total		
		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	112 094
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	112 094
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (3) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	3 775
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	95 537
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	11
	Salaires et traitements *			FY	1 234
	Charges sociales (10)			FZ	735
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	2 166
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (11)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - II)			GG		5 477
opérations exceptionnelles	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)		GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	34	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU		34
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV		(34)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)			GW		5 443

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Constatation obligatoire (art. 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. = S&S ATELIER		Neant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	820	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH	820
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(820)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	IK	693
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	112 094	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	100 160	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	11 930	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bad mobilier *		HP	
			- Crédit-bad immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)			IX		
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(7) Dont transferts de charges			A1		
	(8) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(9) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(9) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(10)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
		obligatoires			A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe *)			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										Néant *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		
								Consentie, évaluée à la fin de l'exercice ou mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I,9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	6 500	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	6 500	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					II		IU		IV			
TOTAL IV					I, Q		IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	6 500	OI		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cession ou des biens ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MI		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP	6 500	MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	6 500	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OW	
		Autres participations			IO		OX		OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F			
TOTAL IV			I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		OK	6 500	OL	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2019

Exercice clos le

3 0 0 6 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.I. Bâtiment

Neant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise : A.D. BÉLIER

Néant ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations et diminutions de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		FL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	53	QI	2 167	QJ		QK	2 220
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	53	QV	2 167	QW		QX	2 220
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		0N	53	0P	2 167	0Q		0R	2 220

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			RI PRIÉS			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13		
Terrains	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20		
Constructions	Sur sol propre	N21	N22	N23	N24	N25	N26		
	Sur sol d'autrui	N27	N28	N29	N30	N31	N32		
	Inst. générales, agencements et aménagements	N33	N34	N35	N36	N37	N38		
Inst. techniques, mat. et outillage	N39	N40	N41	N42	N43	N44	N45		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	N46	N47	N48	N49	N50	N51		
	Matériel de transport	N52	N53	N54	N55	N56	N57		
	Mat. bureau et inform., mobilier	N58	N59	N60	N61	N62	N63		
	Emballages récup. et divers	N64	N65	N66	N67	N68	N69		
TOTAL III	N70	N71	N72	N73	N74	N75	N76		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N77			N78			N79		
Total général (I + II + III + IV)	N80	N81	N82	N83	N84	N85	N86		
Total général dérogatoire (N1 - N2 - N3 - N4 - N5 - N6 - N7 - N8 - N9 - N10 - N11 - N12 - N13 - N14 - N15 - N16 - N17 - N18 - N19 - N20 - N21 - N22 - N23 - N24 - N25 - N26 - N27 - N28 - N29 - N30 - N31 - N32 - N33 - N34 - N35 - N36 - N37 - N38 - N39 - N40 - N41 - N42 - N43 - N44 - N45 - N46 - N47 - N48 - N49 - N50 - N51 - N52 - N53 - N54 - N55 - N56 - N57 - N58 - N59 - N60 - N61 - N62 - N63 - N64 - N65 - N66 - N67 - N68 - N69 - N70 - N71 - N72 - N73 - N74 - N75 - N76 - N77 - N78 - N79 - N80 - N81 - N82 - N83 - N84 - N85 - N86)	N87		N88		N89		N90		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à capital				Z9 2 166	Z8
Primes de remboursement des obligations					SR

Désignation de l'entreprise		A.2. Bâtiment		Néant ☒		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Désignation de l'entreprise : <u>Atelier de réparation</u>				Néant *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	CI		CI		CI					
	Prêts (1) (2)	CP		CP		CP					
	Autres immobilisations financières	CF		CF		CF					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	CA									
	Autres créances clients	CN	7 356		7 356						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐)	CU									
	Personnel et comptes rattachés	CV	1 132		1 132						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	CZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VA								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 462		7 462					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	340		340						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	16 321	VU	16 321	VV			
RÉTROACTIFS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 505		2 505						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	27 196		27 196						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 343		1 343						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	717		717						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	16		16						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7L									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	31 779	VZ	31 779					
RÉTROACTIFS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise A. = Bénéficiaire				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, du 01/01/2012 au 31/12/2012			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA		
	Avantages personnels non déductibles (sauf pour les sociétés à responsabilité limitée)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI et autres amortissements non déductibles)			WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)			WF	Taxes sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		XC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'équipement			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-1 bis du CGI)			RB		XD		
	Prévisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058 B.S.D. cadre III)			WT	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)			XX		XE		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 212 bis)			XZ		XF		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									YY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOTSDI)									YI	623	
Quote-part		Résultats et charges par une société (entreprises à l'IR)		WI	Résultats et charges des filiales (entreprises à l'IR)		LI		KG			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 %) pour les entreprises à l'impôt sur le revenu - imposées au taux de 17 %						YB		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						YD		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										YF	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 311-4 et 212 du CGI)		SI	Zones d'entreprises à activité exonérée		SW		YH	
			Déficits et impôts antérieurement taxés par les PFI (art. 211-1)		SX	Crédit part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		YJ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YK		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										YL		
									TOTAL I	YM	4 623	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *										YN		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B.S.D. cadre III)										YO		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 %) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu - imposées au taux de 17 % - imputées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						YQ		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									YR		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									YS		
	Régime des sociétés mères et des filiales *			((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						ZA		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :											
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY	
Mesures d'amortissement	Maporation d'amortissement *									ZD		
	Primes et autres dépenses exceptionnelles affectées aux activités			KJ	Primes et autres dépenses exceptionnelles affectées aux activités			L2		ZI		
	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 199 bis du CGI)			LI	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 199 bis du CGI)			K3		PA		
	Primes et autres dépenses exceptionnelles affectées aux activités			OV	Primes et autres dépenses exceptionnelles affectées aux activités			IF		XC		
	Primes et autres dépenses exceptionnelles affectées aux activités			TP	Primes et autres dépenses exceptionnelles affectées aux activités					PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *		XJ	Crédit dérogatoire par le report en arrière de déficit			ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								- bénéfice (I moins II) - déficit (II moins I)		NI	4 623	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										NI		
RÉSULTAT FISCAL : BÉNÉFICE (ligne NI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										NI	4 623	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NDT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.L. BÂTIMENT</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZJ	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9I)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WJ	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
I.1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2019

Document DGFIP n° 2058-CSD
à compléter par l'expert-comptable

Designation de l'entreprise : A.L. Bâtiments										N° de l'entreprise :			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 122		Dividendes	ZE							
	Prélevements sur les réserves	OF			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	2 122		Report à nouveau	ZG	2 122						
										NB : le total doit nécessairement être égal à celui du TOTAL II			
										TOTAL II		2 122	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de rachat des biens pris en crédit-bail) J7									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non exclus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES RECHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	82 192		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont le montant des loyers des biens pris en location pour une durée de 12 mois) J8									YQ	1 381		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Remunerations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)									YS	2 637		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) J9									SI	12 633		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZI	98 206		
IMPOSITIONS TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE									YW	76		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe antievasion sur les produits pétroliers) J9									YZ	1		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	77		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY			
	- Montant de la TVA déduite le comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	6 749		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *									OB	1 284		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première cession pour le régime simplifié d'imposition *									OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK			
	- Numéro de centre agréé * NP												
	- Filiales et participations (liste au 2059 C prévu par art. 48 II de l'ann. III art. 6 C.G.)									Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise d'autisme									RG			
- Montant de l'investissement reçu, qu'il s'agisse d'un investissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉSUMÉ DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait pas été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 21%	JL				
	Société: résultat comme si elle n'avait pas été membre du groupe				Plus-values à 19%	JM		Plus-values à 21%	JN				
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 21%	JO				
	Groupe: résultat d'ensemble				Plus-values à 19%	JP		Plus-values à 21%	JQ				
	Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise : A.L. Batirol

Neant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Pris de vente (b)		Montant global de la plus value ou de la moins-value (c)	Court terme (d)	Long terme (e)			Plus-value taxable à 19 % (f) (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

11 - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux de plus de trois ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁾

(A)

(B)
(Ventilation par laux)

(C)

Désignation de l'entreprise : A. J. B. B. B. B. B.

Formulaire déposé au titre de l'IR

1. EU

Néant $\overline{K}^*$

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : A. S. E. - S. A.Name ☒

Abstract The purpose of this study was to determine the effect of a 12-week, low-intensity, low-impact, and low-volume aquatic exercise program on the physical fitness of sedentary, middle-aged women. The study was a randomized, controlled trial. The subjects were randomly assigned to either an aquatic exercise group or a control group. The aquatic exercise group performed a 12-week, low-intensity, low-impact, and low-volume aquatic exercise program. The control group did not exercise. The subjects were assessed for physical fitness at baseline and at 12 weeks. The aquatic exercise group showed significant improvements in physical fitness compared to the control group. The improvements were seen in all measures of physical fitness, including cardiovascular fitness, muscular fitness, and body composition. The aquatic exercise program was found to be an effective means of improving physical fitness in sedentary, middle-aged women.

② $\int_{-\infty}^{+\infty} f(x) \delta(x-a) dx = f(a)$ (impulse response)

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relatif au taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Ce chiffre est net de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime de la plus-value (art. 209 I 1° et 2° du CGI).

Ce programme est réservé aux titulaires de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 2991 A du Code de l'Éd.).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 10 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 10 %	Salde des moins-values à 10 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme imposables sur toutes les années des exercices antérieurs ou présents révisés à déduire de la plus-value du dernier exercice	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=8+D+E-(C+I)
	A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0) du C(4)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du C(4))	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subissant une déduction des exercices antérieurs portantes sur l'impôt à déduire de la colonne du dernier exercice.	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus values et les moins values à long terme affectées aux titres de SI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,3% (article 219 I a du C.I.G), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 232

Désignation de l'entreprise : <u>A.L. BÉGUINOT</u>		Néant X *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt	3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt
				4	5	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

